

Méthodologie

Les données présentées dans les tableaux sur les immatriculations annuelles de véhicules routiers proviennent jusqu'en 2009 du fichier central des automobiles (FCA) et à partir de 2010 du répertoire statistique des véhicules routiers du service de l'observation et des statistiques.

Ce répertoire, élaboré et géré au service des données et études statistiques (SDES), recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le ministère de l'intérieur (agence nationale des titres sécurisés) issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV). Ce système a remplacé le FNI (fichier national des immatriculations) à partir du 15 avril 2009. Il permet un suivi des immatriculations et des parcs des véhicules terrestres routiers et sert de base de sondage aux enquêtes sur le transport menées par le SDES.

Les données présentées ne comprennent pas les véhicules :

- . de l'administration civile de l'État ;
- . militaires ;
- . immatriculés à titre provisoire : W garage (ex : véhicule en essais), WW (ex : véhicule en attente de formalités).
- . importés en transit (IT) ;
- . immatriculés dans les collectivités d'outre-mer ;

Des données d'immatriculations concernant les départements d'outre-mer (Mayotte y compris) sont présentées dans des tableaux distincts et celles des voitures particulières dans la série spéciale TT (transit temporaire) sont présentées dans le tableau 01F1.

Dans les tableaux relatifs aux véhicules d'occasion, seuls sont dénombrés les changements de propriétaires et les premières immatriculations de véhicules d'occasions qui n'étaient pas précédemment immatriculés dans le FNI, principalement les véhicules des domaines, militaires ou diplomatiques immatriculés avant le 15 avril 2009, et les véhicules importés.

Ne sont donc pas pris en compte, les changements de domicile ou d'état civil ou de raison sociale des propriétaires de véhicules, les changements de locataire de longue durée, les déclarations de cession de véhicules ou les déclarations d'achat des professionnels de l'automobile non suivies d'un changement de propriétaire.

Toute précision nécessaire peut être demandée au SDES, bureau des statistiques de la route et des véhicules à l'adresse mèl suivante : bsrv.sdst.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

La reproduction et la publication des renseignements présentés sont autorisées à condition d'indiquer la source.